



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021/129

**OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE
TERRITORIAL AUPRÈS DE L'UNION CANTONALE POUR
LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (UCTOM)**

Envoyé en préfecture le 27/09/2021
Reçu en préfecture le 27/09/2021
Affiché le 
ID : 033-243301264-20210922-2021_129-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 35

Quorum : 15

Date de convocation : 16 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 16 septembre 2021

**Le 22 septembre de l'année deux mille vingt
et un à 18h30**
à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes de Montesquieu, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	A	
DUFRANC Michel (Maire)	A		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	E		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	E		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P (visio)		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	E	M. CLAVERIE
SAUNIER Catherine	A		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	A		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P (visio)	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	P	
SOUBELET Véronique	P		GIRAudeau Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P			AULANIER Benoist	P

Le conseil communautaire nomme Mme Saby, secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/129

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL AUPRÈS DE L'UNION CANTONALE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (UCTOM)

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20210922-2021_129-DE

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- Vu** les délibérations 2012/102 du 25 septembre 2012, 2015/58 du 1^{er} juillet 2015 et 2018/107 du 25 septembre 2018 relatives à la mise à disposition d'un agent de la CCM à l'UCTOM,
- Vu** les délibérations 2019/137 et 2019/179 portant sur la dissolution de l'UCTOM,
- Vu** le projet de convention de mise à disposition avec l'UCTOM joint en annexe à la présente délibération,
- Vu** l'accord du fonctionnaire concerné,
- Considérant** l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

L'UCTOM est un syndicat de communes comprenant les communautés de communes anciennement de Podensac et de Montesquieu et dont la mission principal était d'assurer le traitement des déchets.

Lors des modifications de périmètre des communauté de communes et de l'agrandissement de nos voisins devenus CONVERGENCE GARONNE ces derniers ont souhaité reprendre la compétence afin d'optimiser leur nouvelle organisation.

La dissolution du syndicat a donc été décidée par les délibérations du 24/09/2019 n°137 et du 9/12/2019 n°179.

Depuis 2012, la CCM met à disposition un agent pour une quotité de 14/35ème afin d'assurer le secrétariat de ce syndicat. Son rôle et le montant de cette mise à disposition sont précisés dans la convention.

La présente délibération a vocation à renouveler cette mise à disposition à compter du 1^{er} octobre et pour une durée de 6 mois jusqu'au 31 mars 2022.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide le renouvellement de la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial à 14/35èmes à compter du 1^{er} octobre 2021 jusqu'au 31 mars 2022,
- Alloue les crédits budgétaires nécessaires. Décider le renouvellement de la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial à 14/35èmes à compter du 1^{er} octobre 2021 jusqu'au 31 mars 2022,
- Alloue les crédits budgétaires nécessaires.

Fait à Martillac, le 22 septembre 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement



Signé par : Bernard Fath
Date : 23/09/2021
Qualité : Parapheur President Montesquieu